

Le musée d'art dans l'Europe d'aujourd'hui enjeux, gouvernance et orientations

Prague le 17 janvier 2011

Les musées Français, leur typologie et leur organisation

Emmanuel Starcky
(Musées-châteaux Compiègne et Blérancourt)

- 1- Histoire
- 2- Nombre et type
- 3- Gouvernance et enjeux

1- Histoire

Il serait déplacé de prétendre tracer l'histoire des musées français en quelques mots. Ils sont le résultat des idées du XVIII^e siècle où l'oeuvre d'art devait contribuer à la formation de tous, les écoles académiques dont les collections étaient destinées à former les élèves en sont un exemple et elles constituent les noyaux des premiers musées du XVIII^e siècle (Dijon). La Font de Saint-Yenne avait proposé dès 1752 d'exposer au Louvre les « collections royales de Versailles ».

La Révolution, avec les saisies des collections royales, des biens du clergé et des Emigrés a permis la constitution d'importantes collections nationales et territoriales qui sont à l'origine d'une grande partie des musées français actuels. La création du Museum central des arts date de 1792 et son ouverture au Louvre se fait l'année suivante. Le Premier Empire crée pour Vivant Denon un poste de Directeur du Louvre dont les fonctions et l'influence s'étendra sur de nombreux autres musées.

La loi Chaptal de 1803 représente le début d'une politique nationale : il s'agit de l'envoi par l'état, c'est à dire le Consulat, de tableaux dans quinze musées dont Lille, Marseille, Bordeaux, Amiens, Dijon ou Rouen. Dès lors il est clair que la notion de musée national, incarnée par Le Louvre et le musée des Monuments Français, se trouve complétée par les musées territoriaux qui doivent « animer » culturellement le territoire français.

2- leur nombre et leur type

a - Les musées nationaux

Aujourd'hui ils sont au nombre de 26, ils rassemblent les plus importants comme le Louvre, Orsay, Versailles et les plus petits comme le Musée Magnin à Dijon ou le

Musée Henner à Paris. Les collections appartiennent à l'Etat.

b - Les musées territoriaux

souvent municipaux, comme Lyon, Dijon ou Lille mais parfois aussi départementaux comme le musée Matisse du Cateau-Cambrésis.

Ils sont labélisés sous la forme de « Musée de France », incluant bien sûr les musées nationaux : Au total il s'agit de 1 214 musées de France.

les musées privés, sont hors sujet pour aujourd'hui, mais les initiatives privées ne peuvent être sous estimées comme le prouve le cas de la Fondation Maeght à Saint-Paul de Vence

3- la gouvernance et les enjeux

Les cadres juridiques

Ils sont différents :

Pour les musées nationaux, deux types principaux : les établissements publics et les SCN (Services à Compétence National). Les plus importants d'entre eux sont des E.P. (le Louvre, Orsay, Versailles mais aussi Rodin).

Pour les musées territoriaux, municipaux ou départementaux, ils dépendent des villes ou des départements, ce qui n'exclue pas des rapports avec l'Etat. Ceux-ci autrefois très forts, des conservateurs d'Etat dirigeaient souvent les Grands établissements territoriaux, qui abritaient aussi d'importants dépôts de l'Etat, se sont réduits du fait de la Décentralisation. L'Etat reste néanmoins présent à la fois pour aider et sous d'autres formes indirects, les DRAC représentant le Ministère de la Culture en Région :

- La rénovation des musées de villes comme Montpellier ou Lyon a pu se faire en partie grâce à des subventions de l'Etat. L'état intervient aussi pour aider les acquisitions, nous y reviendrons.

- L'Etat intervient aussi pour aider de plus petits musées, le Ministre vient de lancer pour 2011-2013 un plan musées de 70 M. d'euros en faveur de musées territoriaux et de petits musées nationaux pour soutenir des projets d'investissements. En moyenne 3 musées sont ainsi subventionnés par régions.

Nous prendrons trois exemples de taille très différente pour illustrer ces propos :

Le Louvre :

Etablissement Public : budget en 2009 budget de fonctionnement ca 239 M. d'euros autofinancement ca 101 M

budget de l'Etat maintenant plus de 50 %

hors investissement, mais ceux-ci sont considérables !

Une part de l'autofinancement passe aux acquisitions
Les crédits acquisitions oscillent entre 6 et 7 millions d'euros par ans

Fréquentation en 2010 : 8,5 M. de visiteurs ; la fréquentation des coll. Permanentes a progressé de 2,5 % et celle des expo. temporaires est en repli.

Compiègne :

SCN

budget état 2009: 1,5 M / 4,7M (avec les coûts salariaux mais sans les investissements non gérés en direct)

intervention de la RMN sur expo. Temporaires : 200 000 / 300 000 euros / an

mécénat et subventions : 50 000 / 100 000 euros (va en croissant d'année en année)

A cela s'ajoutent les crédits d'acquisition qui sont variables mais qui peuvent dépasser 500 000 euros.

En 2009 : 100 000 visiteurs soit une croissance de + de 40 % par rapport à 2006

Dijon :

le musée des Beaux-Arts

établissement municipal.

Nous n'évoquerons que l'aide de l'Etat pour les travaux de rénovation, conduits par la ville mais avec une forte subvention de l'Etat de 17 M. d'euros sur un budget global de 50 M. ce qui représente un taux de subvention de 35 % ce qui est l'un des meilleurs taux actuels, ceux-ci s'échelonnant entre 15 et 35 %. Le Département, la Région et la ville (agglomération) apportant le reste du financement.

Achat en 2007 d'une sculpture de Rude représentant *Louis XIII enfant* classé « Trésor national » grâce au mécénat d'APRR (Autoroute Paris- Rhin-Rhône) cf. La Loi Musée évoquée ci-dessous.

D'autres interventions sur les musées nationaux sur le territoire , comme par exemple la rénovation du musée Adrien Dubouché, musée national à Limoges (pour 14 M. d'euros).

Le contrôle scientifique

Il s'exerce de différentes manières : l'Etat demande aux Etablissement nationaux des PSC, c'est à dire des *Projets Scientifique et Culturel* qui permettent de faire des bilans et d'établir des projets de développement. Des PSC sont également demandés aux établissements territoriaux qui souhaitent des subventions.

Le Service des Musées de France, autrefois la Direction des Musées de France,

surveille les prêts et Dépôts, et assure un récolement général des collections publiques qui doit s'achever en 2014.

Les Acquisitions :

Sur les acquisitions le Service des Collections du Service des Musées de France assure le fonctionnement de plusieurs commissions auxquelles sont soumises les acquisitions des musées nationaux. Les Etablissements Publics ont leurs propres commissions. Pour les œuvres les plus importantes, elles sont soumises à une commission qui se trouve au dessus des autres, le *Conseil Artistique*.

Des commissions régionales assurent une « contrôle » sur les acquisitions des musées territoriaux.

Les acquisitions d'œuvres d'art en France en 2010 avoisinent probablement les 80 Millions d'euros. Ils se subdivisent d'une façon très variée :

- les budgets propres aux Musées nationaux, ceux de EP et ceux des SCN (environ 3 M.)

- le Fond du Patrimoine, que le Ministre affecte, peut s'exercer soit en faveur des Musées nationaux soit des musées territoriaux.

A ces moyens, en termes d'acquisition, il convient d'ajouter les subventions de l'Etat et des Régions qui s'exercent au niveau des collectivités à travers les FRAM et les FRAC.

Organisation de l'Etat

au sein du Ministère de la culture et de la Communication se trouve une Direction générale des Patrimoine qui regroupe les Directions

- de l'Architecture
- le patrimoine bâti
- des Archives
- les Musées

avec deux sous directions : les collections

la politique des musées

Cette politique est basée à la fois sur une longue expérience d'environ deux siècles et sur la Loi Musée de 2002 qui a notamment instauré la notion de trésor national et la déduction fiscale (90 %) pour les mécènes qui permettent l'acquisition de ces Trésors nationaux.

Elle vise à assurer un encadrement, des aides financières et scientifiques, à contribuer au rayonnement des musées.

L'encadrement passe par la notion de Musées de France, le « label » permet de prétendre à des subventions en termes d'acquisition, via les FRAM, le Fonds du Patrimoine ou le mécénat, ou en terme d'opération de rénovation.

L'encadrement s'exerce aussi par le biais de la représentation du service des Musées de France dans les instances territoriales et dans les conseils d'administration d'Établissements publics, dans les commissions régionales d'acquisition ou de restauration, gérés par les DRAC. Les Grands départements y sont représentés aussi et assurent ainsi un suivi sur un plan scientifique.

Pour 2009 les musées français ont eu 55 millions de visiteurs

D'autres structures, très importantes, permettent à l'État français d'assurer un haut niveau scientifique au personnel travaillant dans les musées et d'animer et de renforcer la vie culturelle en France :

L'INP

Institut National du Patrimoine, fondé en 1991

a formé quelques 629 conservateurs.

Elle forme aussi de nombreux restaurateurs

Les deux sont recrutés sur concours, très différents, les premiers sont en partie assurés de trouver un poste, pas les seconds qui arrivent ensuite sur le marché du travail.

L'INHA

Institut National d'Histoire de l'Art

Fondé en 2001

qui vise à rassembler à la fois des fonds d'archives de documents et surtout de livres et à soutenir des programmes de recherche associant conservateurs de musées et Professeurs d'Université.

Aujourd'hui par exemple on y trouve 2 conservateurs, conseillers scientifiques et 3 conservateurs « pensionnaires ». Elle accueille aussi des chercheurs étrangers.

La RMN

Fondé en 1896

Organisatrice d'expositions temporaires, éditrice de catalogues et de livres, gestionnaire des droits d'entrées des SCN et de boutiques...

Le Louvre d'Abou d'Abi de nombreuses opérations à l'Étranger contribuent au rayonnement des musées et du savoir faire français dans le domaine des musées.

A côté de ce tableau, somme toute séduisant, des musées français il ne faut pas se cacher les enjeux pour l'avenir. Parmi ceux-ci vous me permettez d'en évoquer deux :

- le professionnalisme des intervenants
- la gouvernance

Le professionnalisme des intervenants

Grâce à des institutions françaises uniques comme L'École du Louvre (créée en 1882) ou l'École des Chartres, qui assurent des formations pratiques et pointues, assurant une véritable connaissance des œuvres et des techniques de recherche, le personnel scientifique des musées est hautement compétent. Toutefois la nature même du concours de conservateurs, heureusement remanié récemment, et la formation dispensée par l'Institut National du Patrimoine représentent des défis majeurs pour assurer la qualité de ces recrutements et l'avenir des musées. L'un des défis pour l'avenir c'est la défense de la notion de « connoisseurship », c'est l'équilibre à trouver pour les conservateurs entre la communication / médiation, la recherche et l'administration.

La gouvernance

Elle représente un autre enjeu majeur. De nombreux directeurs de grands établissements sont des Haut fonctionnaires qui savent admirablement bien administrer les musées. La hiérarchie de valeurs d'un administrateur ou d'un conservateur peut être excellente ou mauvaise, elle n'est pas toujours basée sur les mêmes critères. Il s'agit toujours d'une question de personne mais je crois néanmoins qu'il est très important qu'il y ait des conservateurs qui acceptent la responsabilité d'être directeurs. Leur vision sera peut-être parfois qualifiée d'utopique, elle permettra souvent de développer ou de protéger de grands projets où les œuvres d'art et le regard qu'on peut porter sur elles, resteront le « cœur » même de la finalité des musées, c'est à dire le rapport entre l'œuvre et le public.